

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION
"MISSION TRANSVERSALE AGRICOLE"
ET "COMITE DE PILOTAGE EROSION"**

**MERCREDI 07 DECEMBRE 2011 – 14H30
MAIRIE D'ACQUIN-WESTBECOURT**

Etaient présents :

M. Christian DENIS (Président du SmageAa)
M. Mathieu PRUVOST (Vice-président du SmageAa)
M. Anicet CHOQUET (Vice-président du SmageAa)
M. Francis DUCROCQ (Vice-président du SmageAa)
M. Francis DHALLEINE (Vice-président du SmageAa)
M. Claude DEVULDER (membre délégué du SmageAa)
M. Gérard CARUYER (Adjoint Acquin-Westbécourt)
M. André DEVIGNE (Adjoint Acquin-Westbécourt)
M. Didier HELLEBOID (Vice Président Chambre d'Agriculture de Région)
M. Thomas FROIDURE (Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais - GEDA)
M. Jean-Pierre LEFEBVRE (Agence de l'Eau Artois Picardie)
M. Vincent DESSENNE (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)
Mme Agnès BOUTEL (SmageAa)
Mme Mélanie REGNIER (SmageAa)
M. Vincent PRETRE (SmageAa)

Etaient excusés :

M. Alain MEQUIGNON (membre délégué du SmageAa)
M. Pascal FOUQUART (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)
Mme Marie-Ferréole MENU (Agence de l'Eau Artois Picardie)
M. François DERANCOURT (Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais)

Ordre du jour :

- Mesures Agro-Environnementales
- Fonds d'aides diguettes végétales
- Animation de sous bassin versant
- Accompagnement

L'accueil est réalisé par Mathieu PRUVOST, adjoint d'Acquin-Westbécourt et vice-président du SmageAa. Mathieu PRUVOST rappelle que cette « commission mission transversale agricole » doit permettre de faire le bilan des actions 2011 et de présenter les projets de 2012. Cette rencontre permet de mieux identifier l'accompagnement agricole que mène le SmageAa à travers son animateur.

Mesures Agri Environnementales Territorialisées

Vincent PRÊTRE, l'animateur agricole, débute la présentation en faisant le bilan sur l'outil Mesures Agri Environnementales Territorialisées (MAET) animé en 2011 par le SmageAa sur une partie de son territoire. Ce dispositif contractuel dans lequel l'Etat et l'exploitant sont liés pour une durée de 5 ans, permet de mettre en place des mesures en respectant un cahier des charges en contre partie d'aides financières dans un objectif de maîtrise des ruissellements et de lutte contre l'érosion des sols afin de préserver les milieux aquatiques et de protéger les biens et les personnes.

Le SmageAa est identifié comme opérateur depuis 2009 sur l'enjeu « Erosion ». Le passage en Commission Régionale Agri-Environnementale (CRAE) de fin d'année permet de valider le projet porté annuellement sur la vallée de l'Aa en s'appuyant sur les mesures de création de couverts enherbés, de gestion extensive des prairies et d'entretien de haies.

Suite au travail de sensibilisation et d'information mené à travers la tenue de 2 réunions en mars 2011 et les différentes rencontres individuelles, ce sont 27 exploitants qui ont été informés sur l'outil MAET. Dans le projet Erosion 2011, il a fallu tenir compte de l'apparition de nouveaux opérateurs que sont les Pays sur un enjeu « paysage » dans le cadre de la politique régionale de

trame verte et trame bleue. Ainsi en préparation, des contacts ont été pris avec le Pays de St-Omer et le Pays de Montreuil pour que l'architecture de l'ensemble de ces projets soit cohérente.

Ce sont 14 dossiers accompagnés directement par l'animateur du SmageAa qui ont été déposés auprès des services de l'Etat. Il y a aussi 2 dossiers du territoire du SmageAa qui ont été suivis par l'animatrice du GRDA du Haut-Pays sur le secteur du projet MAET du Pays de Montreuil.

Ainsi, et avant instruction définitive des dossiers :

- 91,50 ha ont été engagés en gestion extensive de prairie (réduction de l'azote),
- 24,40 ha en mise en place de couverts enherbés,
- 31 220 ml. en entretien de haies annuel,
- 3 000 ml. en entretien de haies libres.

Ces 14 dossiers représentent sur une période de 5 ans un montant d'environ 225 000 €.

Cette année encore, le bilan du nombre d'exploitants engagés reste stable mais il apparaît toujours aussi faible au vu du nombre d'exploitants du bassin versant de l'Aa.

Christian Denis s'interroge sur les raisons du faible nombre d'exploitants qui contractualisent sur le secteur de la communauté de commune de Fauquembergues.

L'animateur explique tout d'abord qu'il s'agit d'un outil axé sur le volontariat et que rien n'est acquis à l'avance (importance du projet) même après une information satisfaisante auprès d'un bon nombre d'exploitants de ce secteur. Il est souligné également que le territoire de la communauté de commune de Fauquembergues ne représente qu'un pourcentage faible de l'ensemble du territoire du SmageAa (5 communes) et que par conséquent le public est forcément plus restreint à la base.

Didier Helleboid souligne que l'engagement des Pays dans les MAET n'est pas concurrentiel au projet du SmageAa mais que bien au contraire, il apporte une complémentarité en ouvrant des opportunités d'engagements sur des secteurs où aucun projet n'était à disposition pour les exploitants.

Il soulève également la question de la mesure d'extensification de la gestion des prairies qui est le seul levier possible auprès des exploitations. Il relève qu'elle n'est pas essentielle dans le revenu des exploitations car les engagements concernent souvent des prairies délaissées (accès, éloignement, condition difficile de pente, ...). Moins de contraintes auraient pu amener plus de contractualisations et cette action d'extensification de prairies qui pourrait avoir des répercussions à l'avenir.

Vincent PRÊTRE précise que dans ce type d'outils il est toujours difficile de trouver le bon compromis entre la quantité des contractualisations et la qualité des contractualisations. Soit on part sur un principe d'engager le plus de monde possible avec des cahiers des charges peu contraignants, soit on cherche à avoir une plus value environnementale plus importante en restreignant de ce fait le public potentiel.

Jean-Pierre LEFEBVRE indique qu'en Picardie les mesures 216 et 323D du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) sont ouvertes et permettent de financer des actions collectives (mare, abreuvoirs, ...) ou de l'animation pour les collectivités.

Pour 2012, le SmageAa souhaite travailler dans la continuité du projet porté en 2011. Ainsi il se portera de nouveau opérateur lors de la CRAE de début d'année 2012.

Le travail de sensibilisation continuera aussi autour du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) qui permet un accompagnement des agriculteurs sur certains investissements. Il est difficile de suivre précisément la mise en place de ce dispositif sur le territoire. Le rôle principal de l'animateur reste l'information sur l'existence de cet outil et d'être un relais auprès de l'Agence de l'Eau financeur complémentaire de ce dispositif.

Un travail d'information et d'accompagnement est mené et sera poursuivi autour du Programme Eau Agriculture (PEA) de l'Agence de l'Eau. Il s'agit d'un outil permettant aux exploitants de contractualiser à la culture dans un objectif de préservation de la qualité des eaux. Ce dispositif permet entre autre de mettre en place des mesures visant à une conduite intégrée de l'itinéraire blé (retard date de semis, utilisation de variétés plus résistantes, réduction densité de semis, ...). Ensuite il existe des mesures visant à réduire les passages de désherbage chimique sur maïs, betteraves et légumes. Un appel à projet pour la mise en d'herbe est également proposé ; l'exploitant propose un projet qui sera retenu ou non par l'Agence de l'Eau.

Cet appel à projet est intéressant dans l'objectif de maîtrise des ruissellements et d'érosion des sols mais il est rappelé que l'enveloppe financière dédiée à cet outil n'est que de 100 000€ pour l'ensemble du bassin Artois-Picardie, ce qui ne permet pas de traiter énormément de dossiers.

Fonds d'aide diguettes végétales

L'animation du fonds d'aide à la mise en place de diguettes végétales s'est poursuivie. Pour la campagne de l'hiver 2010-2011, 11 ouvrages soit 154 mètres linéaires concernant 10 exploitations ont été réalisés principalement sur la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (Ledingham, Wismes) mais aussi sur la Communauté de Communes de Fauquembergues (Avroult) et celle d'Hucqueliers (Herly). Ces projets s'élèvent à 3 700 € pour la collectivité dont 20% ont été financés par les exploitants.

Il est rappelé qu'un conventionnement est établi avec le/les exploitants participants et que la règle financière est commune à l'ensemble du territoire.

L'animateur indique que le marché de mise en place des ouvrages doit être renouvelé et qu'il a déjà quelques contacts avec des exploitants pour des chantiers potentiels sur l'hiver 2011-2012.

Jean-Pierre LEFEBVRE illustre la problématique d'érosion des sols en apportant des chiffres issus du bassin versant de la Canche.

Didier HELLEBOID demande qu'une réflexion d'ordre général soit portée sur l'entretien des diguettes végétales avec la possibilité d'un accompagnement financier.

Christian DENIS rappelle que le prestataire qui met en place les ouvrages repasse le 1^{er} hiver pour l'entretien. Il souligne aussi que l'intérêt premier est pour l'exploitant qui préserve son outil de travail donc qu'il apparaît normal qu'il prenne en charge l'entretien.

Didier HELLEBOID entend cet argument et souligne qu'effectivement pour des raisons pratiques (accès, occupation du sol, ..) les exploitants préfèrent le faire eux même mais qu'il serait appréciable d'avoir une aide pour compenser le coût d'entretien.

Vincent PRÊTRE informe que dans le cas des MAET il est possible d'inscrire l'entretien de diguettes végétales car un cahier des charges existe pour reprendre cette problématique dans le cadre d'entretien de linéaire.

Animation de sous bassin versant

L'animateur retrace également le travail de diagnostic de sous bassins versants suite à des sollicitations locales (élus, agriculteurs) sur les communes de Moringhem et Herly. Et il fait part du suivi des aménagements fonciers ruraux qui sont en cours sur les communes d'Ouve-Wirquin et Wizernes sur lesquels il est amené à donner un avis en lien avec le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale vu qu'il s'agit de communes également sur son périmètre.

Au vu du contexte (topographie, occupation des sols, ...) il s'agit alors de proposer des pistes de réflexion pour résorber les problématiques de territoire pouvant impacter les biens et les personnes mais aussi le milieu aquatique. Là encore la sensibilisation et les propositions faites s'appuieront sur la complémentarité entre actions agronomiques et la mise en place de petits aménagements hydrauliques et paysagers. Suite à ce travail, la mise en place de diguettes végétales est prévue en s'appuyant sur le fonds d'aide du SmageAa et une information sur les autres outils existants (PVE, MAET, PEA) est apportée.

Le site d'Hallines continue quant à lui d'être suivi de manière informelle par l'animateur qui observe et photographie sur ce bassin versant les événements mettant en avant l'efficacité et les limites des diguettes végétales mises en place, en corrélation avec l'occupation des sols et la pluviométrie. Il est mis en avant aussi que l'exploitant poursuit des pratiques agronomiques adaptées (couvert) et que c'est la Communauté d'Agglomération de St-Omer qui gère l'aménagement hydraulique avec un ouvrage prévu. Le SmageAa n'a eu qu'un rôle d'appui technique lors de la mise en place des diguettes végétales en 2006 mais suit toujours ce site pour avoir des éléments de comparaison sur ce site pilote.

Accompagnement

L'animateur évoque les différents partenariats établis, notamment avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie et sa participation au « Res'eau » des animateurs qui permet d'échanger sur de la méthodologie, sur les évolutions de la réglementation, sur les outils à disposition et sa participation à un groupe de travail sur la Communication vers le monde agricole même si ces échanges se sont un peu espacés ces derniers mois.

Le Parc naturel régional est également un partenaire notamment dans la mise en place des MAE sur le territoire. Un travail d'échange est effectué avec le Parc pour une meilleure prise en charge possible des exploitants voulant se lancer dans ce type de dispositif. Le SmageAa s'est également investi dans la participation au travail de révision du SAGE de l'Audomarois. Cette collaboration a permis d'actualiser certaines informations et de mettre en avant le bilan des actions déjà entreprises.

Enfin l'animateur évoque le travail qu'il mène dans l'accompagnement du projet de lutte contre les inondations avec la réalisation des Champs d'Inondation Contrôlée (C.I.C.) de la vallée de l'Aa. En appui avec ses collègues, l'animateur agricole apporte ses connaissances sur les pratiques agricoles et sur sa connaissance des acteurs locaux dans ce projet d'importance porté par le SmageAa. L'animateur a participé à l'ensemble des comités locaux de suivis et à certaines réunions d'information auprès des conseils municipaux concernés par ce projet mais également auprès des conseils communautaires.

Au niveau du foncier, il a participé à la réalisation du protocole d'acquisition foncière qui a été approuvé le 1^{er} avril 2011 avec la profession agricole.

Avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) il rencontre les propriétaires de façon individuelle afin de les informer sur la stratégie foncière adoptée par le SmageAa et de voir, dans la situation de chacun, l'impact des aménagements avec la possibilité de vendre ou non par le propriétaire sous zone de servitude notamment. Actuellement 20 à 25 rencontres ont eu lieu et celles-ci se poursuivront en 2012.

D'autre part, l'animateur agricole assure la concertation avec les exploitants concernés en étant identifié comme référent agricole. Il a œuvré dans le cadre des travaux de diagnostics archéologiques préventifs en préparant au mieux le chantier avec les exploitants agricoles (accès, sortie du bétail, ...) pour que les services du Conseil Général en charge de cette mission soient dans de bonnes conditions. Des états des lieux ont donc été établis avec les propriétaires et/ou occupants afin de cadrer les conditions de prise de possession temporaire des parcelles dans le cadre de ces interventions. Ceci a également permis de pouvoir indemniser les exploitants agricoles impactés (4 exploitants) à hauteur d'environ 3 000 € en prenant en charge l'indemnisation au niveau de la tranchée creusée, du stockage des terres issues de ce creusement et une indemnité pour la gêne (anticipation de retrait du bétail, disponibilité, ...).

Cette première tranche de diagnostics archéologiques préventifs s'est bien déroulée et il est envisagé pour 2012 de réaliser ce travail sur 3 autres sites sur les secteurs de Renty et Merck St Liévin.

Pour terminer, Agnès BOUTEL relate la possibilité prochaine pour le SmageAa de se doter d'un projet de PAPI (Plan d'Action et de Prévention des Inondations) dans lequel l'animation agricole en amont des bassins versant et en complémentarité d'actions hydrauliques plus lourdes, est pleinement intégrée. Ce label PAPI permettra de prendre en charge financièrement une partie des missions dévolues à l'animateur agricole.

Christian DENIS clos cette réunion en remerciant l'ensemble des participants et rappelle que cette commission complétée par l'avis technique du comité de pilotage sert à préparer le débat d'orientation budgétaire et permet au comité syndical de valider les perspectives de travail des projets 2012.

La présentation effectuée lors de cette commission est disponible sur le site internet du SmageAa www.smageaa.fr